

Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Rapport de présentation

Budget Primitif 2020

Le budget primitif 2020 constitue un budget exceptionnel à plusieurs titres :

- A l'évidence, sa singularité a trait avant tout au contexte tout à fait inédit dans lequel il intervient au regard de la crise d'ampleur que notre pays, et le monde entier, traversent depuis le mois de mars. Un contexte de crise sanitaire qui a fait entrer la Nation dans une récession économique dont nul n'évalue précisément aujourd'hui ni la durée ni les impacts réels, qu'ils soient sociaux, sociétaux, démocratiques ou institutionnels. Cette situation qui demeure incertaine et évolutive, n'est et ne sera pas neutre sur les finances communales. Le budget 2020 constitue donc un budget d'adaptation et de transition en réponse aux besoins immédiats des habitants, à travers diverses mesures décrites ci-après dans le présent rapport, mais s'inscrit néanmoins, grâce à une situation financière saine, éclairée par l'analyse du compte administratif 2019, dans le cadre des orientations fortes de mandat portées par l'équipe municipale renouvelée.
- Il s'agit en effet du premier budget de la mandature, suite à l'installation le 28 mai dernier du Conseil municipal issu des élections du 15 mars 2020 : tout en soutenant fortement les publics les plus impactés par la crise, il marque ainsi l'engagement dans l'acte 2 de la renaissance de notre ville-capitale en portant d'une part, une forte ambition de développement et d'attractivité de notre territoire, et d'autre part, d'amélioration du quotidien des habitants dans l'ensemble de nos quartiers.
- Il s'agit enfin du second budget de la Commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes créée au 1^{er} janvier 2019 : il concrétise à ce titre encore davantage les bénéfices du regroupement des deux communes historiques, en renforçant l'harmonisation et le développement des politiques publiques en faveur des habitants et porte en outre le premier acte d'harmonisation fiscale sur le territoire, qu'il s'agisse des taxes foncières comme de la taxe d'habitation.

Ce budget 2020, responsable, humble, lucide et ambitieux au regard du contexte de crise et des besoins des habitants, continue de répondre aux exigences de la stratégie financière :

- ✓ **maitrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement**, notamment en matière de ressources humaines, afin de dégager des possibilités d'autofinancement ; Il est précisé d'une part à ce titre que le contrat financier conclu avec l'Etat fixant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,35% par an, est suspendu pour l'année 2020, disposition prise par le gouvernement en soutien aux collectivités territoriales. D'autre part, en fonction des besoins de la population, la Municipalité, qui entend avant tout y répondre, pourra éventuellement infléchir de manière exceptionnelle et mesurée, cet objectif d'évolution de dépenses.
- ✓ **la préservation des capacités d'investissement ;**
- ✓ **la maîtrise du recours à l'emprunt ;**

Dans le cadre du cycle annuel budgétaire de l'exercice, ce budget primitif s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) qui se tient lors de la même séance, en vertu d'une possibilité offerte par l'article 4 alinéa VIII de l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale.

Le présent rapport de présentation du budget 2020 a pour vocation de synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire officielle, en rapportant les grands équilibres financiers, les principaux chiffres à retenir. Compte tenu qu'il s'agit du second budget de la collectivité, les évolutions par rapport au cumul du budget 2019 de la Commune Nouvelle ont pu être exprimées.

Il se présente en équilibre, notamment en tenant compte de l'affectation des résultats 2019.

1. Présentation générale du budget

Les masses budgétaires sont les suivantes par section :

▪ section de fonctionnement :	107.061.777,33 €
▪ section d'investissement :	64.791.962,99 €
➤ Total B.P.	171.853.740,32 €

Le budget total est en évolution d'un peu plus de 4% par rapport au budget total 2019, qui s'établissait à 165 063 607 €, en raison principalement d'une augmentation des investissements en 2020 qui répond à l'ambition d'amélioration et de développement du territoire au bénéfice des habitants.

Un budget primitif proposé avec affectation des résultats 2019

Compte tenu du calendrier budgétaire reconfiguré pour l'année 2020, les résultats 2019 sont d'ores et déjà définitifs et leur affectation est proposée par délibération lors de la même réunion du Conseil. Elle est donc intégrée dès le budget primitif (première décision budgétaire), dont l'adoption est prévue lors de la même séance.

L'affectation des résultats avait déjà été réalisée lors de l'adoption du budget primitif 2019. On ne constate donc pas de progression, de budget primitif à budget primitif, qui lui serait imputable. De même, les restes à réaliser sont d'ores et déjà intégrés.

Les grandes masses du budget évoluent comme suit, par rapport au budget total inscrit pour 2019 :

- Une progression toujours faible de la section de fonctionnement :
 - - 1.8% (hors résultats antérieurs)
 - et - 2.33% au global, après affectation des résultats 2019,
- Une forte progression de la section d'investissement (y compris les reports 2019) :
 - + 15.25% hors résultats antérieurs.
 - + 16.85 % au global, après affectation des résultats 2019

Dans ses grandes lignes, le budget 2020 se caractérise principalement par les éléments financiers suivants :

Le budget 2020 a été fortement révisé afin d'intégrer **l'impact de la crise sanitaire**. Cela se traduit par une contraction globale du budget liée directement à celle-ci : le repli des dépenses s'établit, pour ce motif, à un peu plus de 2M€.

Cette diminution des dépenses est à la conséquence directe de la suspension d'une grande majorité d'activités municipales pendant la période de confinement (*frais de fonctionnement des équipements, moindre prestations sur de nombreuses activités, annulations d'événements,...*). Les recettes associées sont estimées en nette diminution, à hauteur de 15 à 20 % : redevances d'activités périscolaires, petite enfance, stationnement de surface, droits de voirie,...

De plus, la crise sanitaire a conduit à des dépenses nouvelles correspondant à des réponses mises en œuvre par la ville face aux besoins des habitants, notamment : achats de masques et fournitures de protection, entretien de certains équipements, notamment les écoles dans le cadre du protocole sanitaire, mise en place de dispositifs exceptionnels d'aide aux séniors et aux familles les plus fragilisées, lutte contre le décrochage scolaire, dispositifs de vacances apprenantes,....

Dans ce contexte évolutif et incertain du point de vue des effets de cette crise, il est proposé d'inscrire exceptionnellement au budget primitif une enveloppe de 1,5M€ au chapitre budgétaire « dépenses imprévues » afin d'être en capacité de financer au cours de l'exercice d'éventuels dispositifs complémentaires de soutiens aux habitants les plus fragilisés du territoire ou d'amortir les effets de baisses de recettes plus importantes. La bonne gestion financière de la Ville nous permet à ce stade de constituer cette réserve inédite, dont l'utilisation sera bien évidemment évaluée finement au regard des éventuels besoins.

- **Un niveau d'épargne prévisionnelle toujours plus important** conformément aux objectifs stratégiques financiers visant à renforcer la capacité à investir : 11 813 992,56 € (épargne volontaire et dotations aux amortissements).

- **Une fiscalité désormais à l'échelle de l'ensemble de la Commune Nouvelle** : le budget 2020 intègre obligatoirement l'engagement de la mise en œuvre de l'harmonisation fiscale foncière, conjointement à l'amplification de la réforme de la taxe d'habitation, qui fige celle-ci sur chacun des territoires :
 - Foncier bâti : l'harmonisation est proposée sur 12 années, débutant par le vote d'un taux correspondant à la moyenne pondérée des taux des deux communes historiques. Hors évolution physique et forfaitaire des bases, c'est bien la stabilité fiscale qui est portée pour cette première année de mise en convergence.
 - Foncier non bâti : l'harmonisation est proposée sur une année seulement, avec un taux proposé correspondant également à la moyenne pondérée des taux des deux communes.
 - Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, les taux et abattements appliqués en 2020 seront les mêmes qu'en 2019, la loi de finances pour 2020 ayant posé le principe d'un gel dans la perspective de la suppression de cette taxe à horizon 2023.

- **Les dotations de l'Etat** poursuivent leur évolution favorable, prolongeant les avantages directement issus de la création de la Commune nouvelle.
 - La DGF est en effet majorée pour trois ans (2019 à 2021) tandis que le prélèvement pour contribution au Grand Paris est provisoirement suspendu sur la même période.
 - La Dotation de Solidarité Urbaine a connu une évolution particulièrement favorable en 2019 par le recalcul des données financières du nouveau territoire et est reconduite en 2020,
 - Restent à étudier les effets de la réforme fiscale sur le potentiel financier et le classement des communes.

- **Les dépenses de fonctionnement** sont en recul par rapport au budget total 2019 du fait de l'impact de la période de confinement (- 2,4% au global). Hors épargne (virement et amortissements), l'évolution est de -0,61%. Le repli est surtout marqué sur les dépenses courantes (-2%) et la masse salariale (-0,8%).
- L'approche est encore prudente pour **les recettes de fonctionnement**, en raison des pertes estimées à ce stade et eu égard notamment aux modalités d'accueil et à la fréquentation de nos services et activités municipales encore incertaines sur le reste de l'année 2020. Par ailleurs, les droits d'occupation du domaine public et les redevances de stationnement perçues par la Ville sont également en forte baisse du fait de l'impact du confinement. Il est à noter que l'Etat pourra prendre en charge une partie de ces pertes constatées en 2020 afin de soutenir les collectivités territoriales (en cours d'évaluation).
- **Le programme d'investissements** est particulièrement soutenu (45,475 M€ de dépenses d'équipement dont 13,098 M€ de reports). Il exprime une ambition forte en matière d'investissement, pour cette première année de mandat. Il est financé par un emprunt d'un niveau important (15M€ contre 7,5M€ en 2019), néanmoins compatible avec les capacités de remboursement de la ville.

Les éléments principaux composant le budget 2020

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Masse salariale (56,6M€) 53%		Impôts et taxes (53M€) 49,5%
	Dépenses de gestion (34 M€) 32%		Dotations et subventions (22,693 M€) 29,5%
	Dépenses imprévues (1,5 M€) 1%		GPS (12,4 M€) 11,6%
	Frais financiers (2,6 M€) 2%		Recettes de gestion (6,7 M€) 6,3%
	Autofinancement (9,5 M€) 9%		Autofinancement (9,5 M€) 15%
	Amortissements (2,2M€) 2%		Amortissements (2,2M€) 3,5%
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement (44 M€) 68,6%		Subventions d'équipement (18,1 M€) 28,3%
	Remboursement du capital emprunt (9 M€) 14%		Emprunts nouveaux (15 M€) 22,4%
			Fonds divers (8M€) 12,5%
	Déficit 2019 (10M€) 15%		Couverture du déficit 2019 (10M€) 15%

2. La section de fonctionnement

Les crédits de la section de fonctionnement s'élèvent à 107 061 777,33 €.

2.1 Les recettes de fonctionnement

L'évolution des crédits par chapitre entre 2019 et 2020 est la suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019			BUDGET 2020		
	BP 2019	budget total	Réalisé y/c rattachements	BP 2020	évolution sur Budget total 2019	
					en volume	en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	550 000,00	550 000,00	506 129,94	350 000,00	-200 000,00	-36,4%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	8 387 015,00	8 379 015,00	7 484 662,63	6 733 358,00	-1 645 657,00	-19,6%
73 IMPOTS ET TAXES	65 179 397,00	65 539 760,57	65 392 875,75	65 494 125,00	-45 635,57	-0,1%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 092 496,60	31 910 498,60	31 227 566,83	32 092 434,77	181 936,17	0,6%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	138 500,00	138 500,00	84 315,62	95 272,00	-43 228,00	-31,2%
<i>Recettes de gestion des services</i>	103 347 408,60	106 517 774,17	104 695 550,77	104 765 189,77	-1 752 584,40	-1,6%
76 PRODUITS FINANCIERS	19 185,00	19 185,00	19 184,23	19 185,00	0,00	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	178 600,00	288 997,43	1 441 478,45	100 000,00	-188 997,43	-65,4%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00	1 400,00	46,00	2 800,00	1 400,00	100,0%
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	199 185,00	309 582,43	1 460 708,68	121 985,00	-187 597,43	-60,6%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 788 690,67	2 788 690,67	2 788 690,67	2 174 602,56	-614 088,11	-22,0%
Total Recettes	106 335 284,27	109 616 047,27	108 944 950,12	107 061 777,33	-2 554 269,94	-2,3%

L'évolution des ressources de la section de fonctionnement était de +3,71 % de 2018 à 2019, en raison de l'effet bonification intervenu sur les dotations d'Etat et, ce, malgré une réduction de taux sur la fiscalité locale.

En 2020, les ressources sont en diminution de -2,33%.

Principales recettes de fonctionnement (BP 2020)	Montant	Part dans le budget global 2020
Fiscalité directe	44 467 324 €	41,53 %
DSU	14 003 122 €	13,08 %
Attribution de compensation (GPS)	12 536 869 €	11,71 %
DGF	9 309 746 €	8,69 %
Produits des services	6 733 358 €	6,29 %
Subv. Etat, Région, Département et CAF	6 642 591,77 €	6,20 %
FSRIF	5 050 000 €	4,72%
Compensations fiscales	2 136 975 €	2,00%
Droits de mutations	1 400 000 €	1,31%
FPIC	1 000 000 €	0,93%
	103 279 985,77 €	96,46 %
Solde d'exécution antérieur reporté	2 174 602,56 €	2,03 %
Autres recettes de fonctionnement	1 607 189 €	1,50 %
Total du fonctionnement 2020	107 061 777,33 €	100,00%

La fiscalité directe est la principale ressource de la Commune Nouvelle, constituant plus de 41 % des recettes en 2020. Il s'agit d'une part grandissante, qui devance les dotations d'Etat (DGF et DSU) malgré l'augmentation de la DSU, à hauteur d'un total de 21,77 % et l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Les redevances et produits des services communaux représentent 6,29% des ressources de la Ville.

➤ Les Produits des services [chapitre 70] :

Les produits des services représentent 6 733 358 € en 2020, contre 8 387 015 € de budget primitif 2019, et 7 484 662,63 € réalisés en 2019.

▪ **Les produits de facturation des prestations municipales : 3 033 565 €**

Il s'agit des produits issus de la facturation des prestations municipales rendues à la population (restauration scolaire, structures d'accueil des jeunes enfants, activités des maisons de quartiers, séjours,).

L'évolution projetée est un net retrait pour l'année 2020 (de plus de 1 107 K€), en raison d'un effet « crise sanitaire et confinement », estimé à environ 20% des recettes annuelles, mais aussi en raison de la modification de la politique tarifaire proposée, qui vise à aider les familles les plus vulnérables. Le retrait est au total de plus de 26% par rapport à l'année 2019.

Afin de juguler l'impact de la crise sanitaire auprès des familles en difficulté, il est en effet proposé d'ajuster à la baisse les tarifs planchers de la restauration scolaire dès la rentrée 2020, activité la plus fréquentée au sein des dispositifs périscolaires. La modification des grilles tarifaires, qui seront entièrement harmonisées entre les 2 territoires historiques en 2021, devra permettre d'abaisser le coût de la facture mensuelle de restauration scolaire pour les familles les plus modestes.

La diminution tarifaire proposée pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre est la suivante :

- Evry : diminution du tarif plancher de la première tranche de QF à 1€ (au lieu de 1,38€ actuellement) ;
- Dans un objectif d'équité, rehaussement du plafond de la première tranche de QF de Courcouronnes afin que la mesure bénéficie à davantage de familles de cette tranche (le tarif plancher pratiqué actuellement est déjà fixé à 1€).

Cette mesure, dont le coût pour la Ville est évalué à environ 60 000 euros, impacterait plus de 1500 familles du territoire, parmi les plus modestes.

▪ **les produits du stationnement et de l'utilisation du domaine public : 250 000 €**

Il s'agit des droits de stationnement et de l'application du forfait post stationnement, ainsi que des redevances d'occupation du domaine public. Ces recettes ont connu en 2018 et 2019 une prévision budgétaire nettement supérieure à la réalisation effectivement constatée en fin d'année. Les difficultés rencontrées ont été de plusieurs ordres :

- La mise en œuvre de la réforme du stationnement tardivement sur l'année 2018 a conduit à enregistrer des ressources plus modérées.
 - Par ailleurs, l'adaptation technique des outils de perception des recettes du stationnement n'a été possible qu'au début de l'année 2020 ;
 - Enfin, le confinement a fortement réduit l'utilisation des véhicules et leur stationnement, ce qui impactera au moins la moitié de l'année 2020. Compte tenu de l'impact de la crise sur les commerces de proximité de nos quartiers, il est proposé d'étudier les conditions qui favoriseraient de meilleures conditions de stationnement à certains endroits afin de faciliter l'accès à ces commerces et la rotation nécessaire.
- **La participation financière de la communauté d'agglomération : 1 607 000 €**

Il s'agit de la participation de la Communauté d'Agglomération pour les charges de centralité et des frais d'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages, le tout pour 1 607 000 €, en stabilité par rapport à 2019.

- **Les remboursements de charges en provenance des autres partenaires de la ville
1 165 476 €**

Les remboursements sont prévus dans un cadre conventionnel. Ils concernent : la Caisse des Ecoles, le GIP, mais aussi le budget annexe des Parkings.

On notera tout particulièrement le règlement des frais de restauration portés par la Ville et remboursés par le CCAS, à hauteur de 600 000 €, dans le cadre de la prestation de confection et livraison de repas à domicile et résidences seniors assurée par le service mutualisé avec Grand Paris Sud (participation financière de la ville reversée à ce titre à l'agglomération)

- S'ajoutent enfin quelques recettes diverses pour le solde :
 - Remboursement de charges de la part de nos partenaires associatifs dans un cadre conventionnel
 - Produits de concessions et redevances funéraires,
 - Mais aussi travaux en régie.

➤ Impôts et taxes [chapitre 73] :

Les produits des impôts et taxes s'élèvent à 65 494 125 € en 2020 contre 65 179 397 € de budget primitif 2019 cumulé, et 65 392 875,75 € de réalisé en 2019.

Plusieurs éléments significatifs conduisent à une évolution mesurée des produits des impôts et taxes :

- Les mécanismes de péréquation horizontale entre collectivités (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France FSRIF et Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes FPIC),
- L'attribution de compensation versée par Grand Paris Sud (restitution de fiscalité économique),
- Les droits de mutation à titre onéreux (correspondant à une partie des taxes payées à l'occasion de transactions immobilières « frais de notaires »),
- Et enfin les produits de la fiscalité locale (taxes foncières et taxe d'habitation).

La fiscalité directe locale : la fiscalité directe locale perçue par la Ville est constituée de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

En 2020, le vote de la fiscalité revêt un caractère spécifique pour notre territoire

- Il s'agit de débiter la démarche d'harmonisation de la fiscalité foncière du territoire
- S'ajoute, la réforme de la fiscalité locale, qui conduit à la disparition programmée de la taxe d'habitation à horizon 2023.

TAXES FONCIERES

2020 sera la première année d'engagement dans le processus d'harmonisation fiscale pour la Commune Nouvelle. Le budget 2020 intègre obligatoirement l'engagement de la mise en œuvre de l'harmonisation fiscale foncière : est proposé le vote d'un taux de taxe foncière qui correspond à la moyenne pondérée des taux des 2 communes historiques.

Les taux communaux des taxes foncières doivent être harmonisés selon les modalités prévues par l'article 1638 du Code général des Impôts. La durée de convergence de taux peut varier de 1 à 12 ans.

Le différentiel de taux actuel, de près de 20 points, s'explique par des écarts de niveaux de bases fiscales très importants. En effet, lors de la constitution des valeurs locatives en 1970 servant de référence pour évaluer les locaux à imposer, Evry a été positionnée par les services fiscaux en « commune urbaine » alors que Courcouronnes était qualifiée de « commune rurale », impactant directement ainsi le niveau des bases fiscales de chaque commune, bases sur lesquelles sont ensuite appliqués les taux.

Afin de prendre en compte au mieux cet écart de taux et de bases dans le processus d'unification fiscale, il est proposé d'harmoniser les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à l'échelle du territoire de la commune nouvelle sur la durée la plus longue autorisée par la réglementation en vigueur, soit douze ans.

Le taux de référence pour débiter cette harmonisation en 2020 est défini par le taux moyen pondéré des taxes appliquées actuellement sur chacun des territoires. Un coefficient de variation est calculé pour aboutir à terme à un taux unique.

Il est proposé d'adopter pour 2020, un taux constant de taxes foncières sur les propriétés bâties, équivalent aux taux 2019, soit un taux moyen pondéré de 23,57 %.

Le taux moyen pondéré (TMP) est égal au produit 2019/bases 2019, soit $25\,614\,764,89 \text{ €} / 108\,674\,328 \text{ €} = 23,57 \%$.

Le produit attendu est donc de 26 035 887,19 €, soit en augmentation de 419 921,11 €, en raison d'une évolution physique et forfaitaire des bases fiscales entre 2019 et 2020.

Pour ce qui concerne les exonérations de taxe foncière, le Conseil Municipal avait délibéré le 26 septembre 2019 afin d'harmoniser les dispositifs sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle : reconduction de l'exonération de 50 % pour travaux concourant à des économies d'énergie, reconduction de l'absence d'exonération temporaire de deux ans des constructions neuves à usage d'habitation.

Concernant la ***Taxe foncière sur les propriétés non bâties***, la faiblesse des bases (terrains non bâtis), pour une commune nouvelle urbaine, malgré un différentiel de taux de près de 30 points, conduit à proposer d'harmoniser les taux en une seule année, en retenant le taux moyen pondéré, calculé sur les bases 2019. Ceci induit un maintien à taux constant.

le taux moyen pondéré (TMP) est de $227\,502,64 \text{ €} / 165\,310 \text{ €} = 137,62 \%$

Les bases 2020 notifiées sont de 168 700 €. Le produit attendu est donc de 232 168,02 €, soit une augmentation de 2 588,42 €, en raison d'une évolution physique et forfaitaire des bases de + 3 390 €.

TAXE D'HABITATION

La refonte de la fiscalité locale à l'échelle nationale contraint le Conseil Municipal à ne plus voter le taux de la taxe d'habitation à compter de cette année. Cette taxe, dont la suppression a été confirmée à horizon 2023 dans le cadre de la loi de finances 2020, a fait l'objet d'un dégrèvement correspondant à une diminution de cotisation pour 67% des foyers fiscaux entre 2018 et 2020, compensée par l'Etat à la Ville. Elle subsiste donc pour environ 33% environ des ménages entre 2020 et 2022 (avec un mécanisme de dégrèvement progressif qui s'appliquera également sur cette période).

Pour 2020, les taux de la taxe d'habitation ainsi que les abattements appliqués pour chaque territoire "historique" restent donc inchangés par rapport à ceux mis en œuvre en 2019.

Le produit fiscal issu de la taxe d'habitation pour 2020 est donc établi en multipliant les bases 2020 par le taux 2019 (TMP). L'assemblée prend acte de ce produit mais ne dispose plus de pouvoir de taux. Ceux-ci ainsi que les abattements 2019 sont également figés sans harmonisation.

Le taux moyen pondéré (TMP) est de : $17\,770\,612,34 \text{ €} / 94\,756\,328 \text{ €} = 18,75 \%$

Les bases 2020 notifiées sont de 97 042 000 €. Le produit attendu est donc de 18 194 115,52 €, soit une augmentation de 423 503,18 €, essentiellement en raison d'une évolution physique des bases de + 2 285 672 €.

L'inscription budgétaire pour 2020 est de 44 467 324 €, après une réalisation cumulée de 43 767 265 € en 2019. Cette évolution estimée prend en compte :

- les bases nettes 2020 prévisionnelles, notifiées par les services de l'Etat, en augmentation du fait des constructions nouvelles intervenues sur le territoire,
- la volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants, à travers la stagnation du taux moyen pondéré de chacune des taxes foncières, les taux de taxe d'habitation étant maintenus sans harmonisation.

Il convient de noter que l'évolution globale de chaque taxe est impactée par le coefficient de revalorisation des bases, fixé pour 2019 par le Parlement à +1,2% pour les taxes foncières et +0,9% pour la taxe d'habitation. Par ailleurs, aucun rôle supplémentaire n'est inscrit au budget primitif.

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-De-France (FSRIF) : 5 050 000 €

Le FSRIF est un dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permettant une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Après une progression importante, notamment due à une augmentation de l'enveloppe nationale, celle-ci était envisagée en stagnation en 2019. Il avait été notifié à 5 151 734 € en 2019, soit environ

200 000 € de plus que l'estimation du budget primitif. Or son évolution est plutôt envisagée à la baisse de -1,97% par rapport à la somme perçue en 2019. Au moment de la rédaction de ce rapport, la Ville n'a pas reçu le montant notifié de cette dotation pour l'année 2020. L'évolution dépendra de la reformulation du calcul du potentiel financier, au vu de la réforme fiscale et selon la prise en compte de la structure budgétaire de la collectivité. Son niveau notifié sera intégré à l'occasion d'une décision modificative de crédits au cours du deuxième semestre.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

1 000 000 €

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale du bloc communal qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

En raison de l'application du dispositif d'extinction progressive s'appliquant aux ex-SAN, le FPIC avait été estimé à 1 025 559 € en 2019, soit une baisse de 11,76%. Il a été perçu à hauteur de 1 109 657 €. L'évolution à la baisse pour 2020 est estimée à hauteur de -9,88% en raison du dispositif d'extinction progressive.

Les droits de mutation

Il est rappelé que, sous l'effet de la sortie de crise progressive dans le secteur immobilier, le montant de la taxe additionnelle sur les droits de mutation a progressé jusqu'en 2011 avant de connaître une baisse significative depuis (sauf en 2015).

En 2019, la somme totale de 1 500 000 € avait été estimée. Les sommes perçues ont été de 1 445 475,41 €, en raison du dynamisme immobilier du territoire. Pour 2020, la recette est estimée à 1 400 000 €. Cette taxe étant perçue par la Ville (et majoritairement par les départements) 6 mois après la date de la transaction immobilière, les effets de la crise se feront principalement ressentir sur le budget 2021.

L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud : 12 536 869 €

S'agissant de l'attribution de compensation (AC) versée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, celle-ci était stabilisée à hauteur de 9.431.117 € pour Evry et 3 139 027 € pour Courcouronnes, soit un total de 12 570 144 €.

Pour 2020, elle sera en légère baisse, ajustée compte tenu de l'effet transfert de certaines voiries à Grand Paris Sud à compter du 1^{er} janvier, qui intervient pour la partie relative aux charges de fonctionnement prises en charge désormais par l'agglomération, à hauteur de 33 275 €.

Les taxes et impôts divers

Le produit de la taxe sur l'électricité, assis sur la consommation, fluctue d'une année sur l'autre de façon plus ou moins marquée en fonction de la consommation. Le montant inscrit en 2020 est de 800 000 € contre un volume cumulé de 814 776,80 € en 2019.

Le produit de la taxe sur les pylônes est toujours stable. Il est estimé à 25 000 € en 2020, contre un réalisé de 26 708 € en 2019.

➤ Dotations, subventions et participations [chapitre 74] :

Sur ce chapitre, nous enregistrons une hausse de l'ordre de 10,31% par rapport au BP 2019 et + 2,77% par rapport au réalisé, soit + 864 867,94 €.

Le chapitre 74 représente 29,98% des recettes de fonctionnement, dont 73% sont des dotations de l'Etat :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF), constituée de la dotation forfaitaire (DF) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU), mais aussi la dotation nationale de péréquation (DNP)
- les compensations fiscales versées au titre des dégrèvements et exonérations décidés par l'Etat.

La part « forfaitaire » de la dotation globale de fonctionnement : 9 309 746 €

La dotation forfaitaire constitue la partie globale de la relation financière de l'Etat vers les collectivités. Elle constitue donc l'un des socles sur lesquels sont prélevées les ressources d'une part alimentant la péréquation et d'autre part le rééquilibrage des finances publiques.

Pour 2020, la dotation forfaitaire est notifiée à 9 309 746 €, c'est-à-dire à stricte équivalence au montant notifié pour 2019, en raison du mécanisme de garantie lié directement à notre statut de Commune nouvelle. En 2018, la dotation forfaitaire était de 7 384 595 € pour Evry et 1 362 163 € pour Courcouronnes, soit un cumul de 8 746 758 €.

Pour rappel, deux ressources expliquent le niveau de la dotation forfaitaire :

- Une majoration de 5% du fait de la création de la Commune nouvelle. Cette bonification est calculée à : +443k €/an garantis pendant 3 ans (2019 à 2021), puis, à droit constant, retour au droit commun à partir de 2022, donc perte de 443 000 €.
- S'ajoute une garantie de DGF stabilisée sur la période à 9 298 415 € (de 2019 à en 2021).

Pendant cette même période de trois ans, Evry-Courcouronnes serait également dispensée d'un prélèvement pour financement de la péréquation, qu'elle retrouvera à compter de 2022 à hauteur de près de 200 000 €.

La dotation de solidarité urbaine : 14 003 122 €

Pour rappel, la Dotation de Solidarité Urbaine a augmenté de 3,3M€ en 2019 (+32%) du fait de la création de la Commune nouvelle, perçue donc à hauteur de 13 413 950 €. Elle est notifiée à 14 003 122 € en 2020, de nouveau en augmentation de 4,3%. Elle était en 2018 de 8 961 422 € pour Evry et 1 140 179 € pour Courcouronnes., soit un total cumulé de 10 101 601 €.

Les compensations fiscales : 2 136 975 €

Les pertes de ressources locales résultant des exonérations et dégrèvements décidés par l'Etat en matière de taxe d'habitation ou de foncier bâti sont compensées par des allocations égales au produit calculé sur les bases exonérées.

Les allocations compensatrices 2020 ont été notifiées.

La recette globale attendue pour 2020 serait de 1 896 975 €, pour un réalisé 2019 de 1 809 316 €.

Les allocations compensatrices sont versées en fonction des exonérations appliquées l'année précédente ; la hausse 2019 était liée :

- D'une part aux exonérations de taxe foncière sur les propriétés situées dans les « quartiers prioritaires Politique de la Ville » => + 27 249 €
- D'autre part aux exonérations de taxe d'habitation, en raison du renforcement de la réforme fiscale => + 73 254 €

La répartition des compensations fiscales 2020 est la suivante :

	<i>Alloc. Compens.</i>
Taxe d'habitation	1 375 560 €
Taxe foncière (bâti)	
ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	505 027 €
logements sociaux et personnes de condition modeste	16 227 €
Taxe foncière (non bâti)	161 €

Les autres subventions et dotations : 6 452 533,19 €

Les autres subventions sont variées et participent au financement des grandes politiques publiques menées par la collectivité. Elles s'établissent à hauteur de 6 642 591,77 €, contre 7 102 357,60 € au budget primitif 2019 et un réalisé 2019 à hauteur de 6 452 533,19 €.

L'essentiel des recettes inscrites est constitué des subventions provenant de la C.A.F. (4 693 100 €) :

- Pour le fonctionnement des centres de loisirs, les mercredis et les petites vacances : 1 062 000 €
- Pour les accueils de la petite enfance (crèches familiales et collectives, haltes garderies, RAM) : 2 565 900 €
- Dans le cadre des contrats enfance / jeunesse, signés par chacune des villes : 344 000 €
- Pour les CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : 110 000 €
- Pour les activités des équipements de quartiers (609 000 €)

S'y ajoutent :

- les subventions du Département de l'Essonne (124 600 €) dont 26 300 € pour la petite enfance, 40 500 € pour les maisons de quartier, 20 000 € pour la Fabrik, 11 000 € pour l'école des Arts
- les subventions de l'Agence Régionale de Santé, essentiellement tournées vers la santé des jeunes (271 000 €) et la prévention contre les addictions
- les subventions relatives à l'aménagement urbain ou l'habitat : 330 524,84 € comprenant l'ANAH pour le financement d'OPAH ou diverses études (217 112,63 €), la Caisse des dépôts (43 612,21 €), la Banque des Territoires pour la Cité artisanale (5 000 €), TIGA pour étude marketing territorial (40 750 €) et Cluster Architecture (22 050 €), ainsi que les participations de bailleurs sur les chantiers-avenir (2 000 €).
- La subvention Cités Educatives (350 000 €)
- Les subventions de l'Etat pour la politique de la Ville (157 000 €)
- Les subventions de l'Etat pour l'acquisition de masques (40 000 €),
- Des subventions pour les activités sportives (38 840 €)
- Les subventions pour activités valorisant l'égalité homme / femme et la laïcité (17 000 €)
- La contribution environnementale Ecosite Semardel (convention signée en 2015) : 82 000 €

Enfin, ce chapitre contient également :

- Les dotations de l'Etat relatives aux élections, au recensement et à l'établissement des titres d'identité sécurisés : 60 302.00 €
- La dotation nationale de péréquation (DNP) à hauteur de 29 980 €
- et également le remboursement de TVA par l'Etat sur certaines dépenses de fonctionnement (FCTVA) estimé à 140 000 €

➤ Les produits de gestion courante [chapitre 75] : 95 272 €

Ces recettes de fonctionnement se composent d'une part du produit de la location des salles municipales et d'autre part du remboursement des loyers sur les logements de fonction. La prévision 2020 s'établit à 95 272 € contre un réalisé de 84 315,62 € en 2019.

➤ Les produits exceptionnels [chapitre 77] : 100 000 €

Cette inscription budgétaire représente le remboursement par le biais de nos assurances des sinistres ainsi que le solde des rattachements de dépenses 2019, donnant lieu à une reprise de ces écritures non utilisées. Le budget prévisionnel est de 100 000 €. Le réalisé 2019 était nettement supérieur en raison de l'effet cumulé :

- Pour 696 535 € de la régularisation de charges constatées d'avance (produit des amendes de police pour Evry, finalement excédentaire)
- De la cession d'un terrain pour 450 000 €
- Et quelques autres éléments.

➤ Les atténuations de charges [chapitre 013] :

Les remboursements liés à la rémunération du personnel (arrêts maladie,...) et des emplois aidés donnent lieu à une inscription budgétaire à hauteur de 350 000 €. Le volume réalisé en 2019 était de 506 129,94 €.

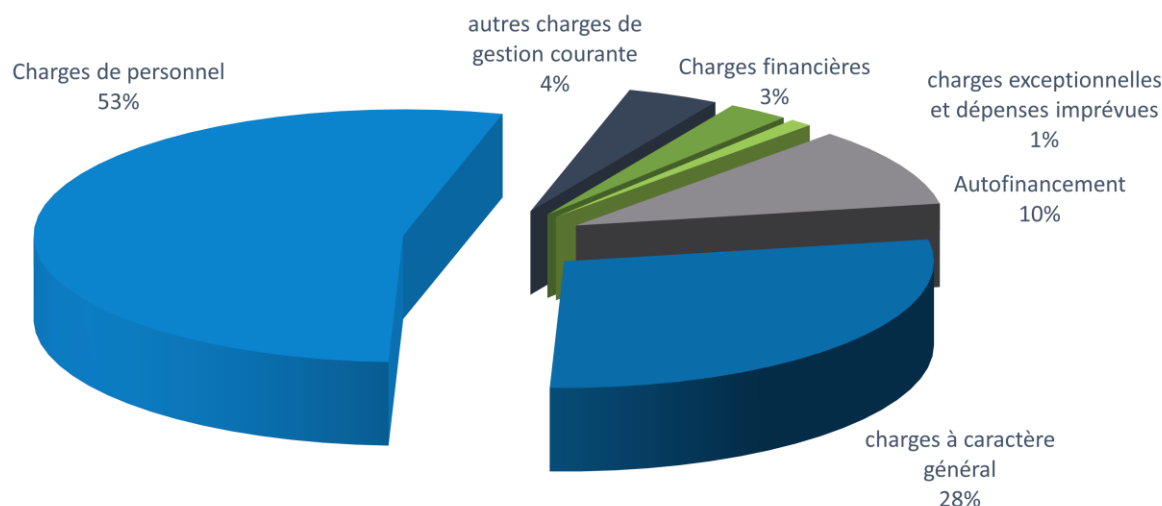
2.1 Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement des activités municipales afin que les services puissent être rendus à la population et sur le territoire.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits transférés à la section d'investissement 11,8 M€) représentent une masse budgétaire de 95 247 784,77 € (soit 1.379,78 € par habitant)*.

* Sources : par GPS données INSEE au 1^{er} janvier 2019 (69 031 habitants pour Evry-Courcouronnes).

La structure des dépenses de fonctionnement n'a pas été modifiée par la démarche de regroupement entre Evry et Courcouronnes : la masse salariale représente 53% des dépenses de fonctionnement et correspond à la mise en œuvre des nombreux services municipaux offerts aux habitants. En outre, les efforts de maîtrise des dépenses, visant à favoriser l'efficacité des services publics, étaient portés par chacune des deux communes.



Comme indiqué ci-avant, l'impact du confinement et du déconfinement progressif engendre une contraction globale des dépenses de fonctionnement de 2,33% par rapport aux crédits budgétaires inscrits en 2019. Cette évolution nette intègre néanmoins l'ensemble des dépenses supplémentaires qui ont été induites par la crise et venant en soutien des habitants les plus vulnérables, ainsi qu'une enveloppe de dépenses imprévues visant à faire face à l'évolution de ces besoins en cours d'exercice. Le soutien à l'ensemble des associations du territoire est bien évidemment sanctuarisé.

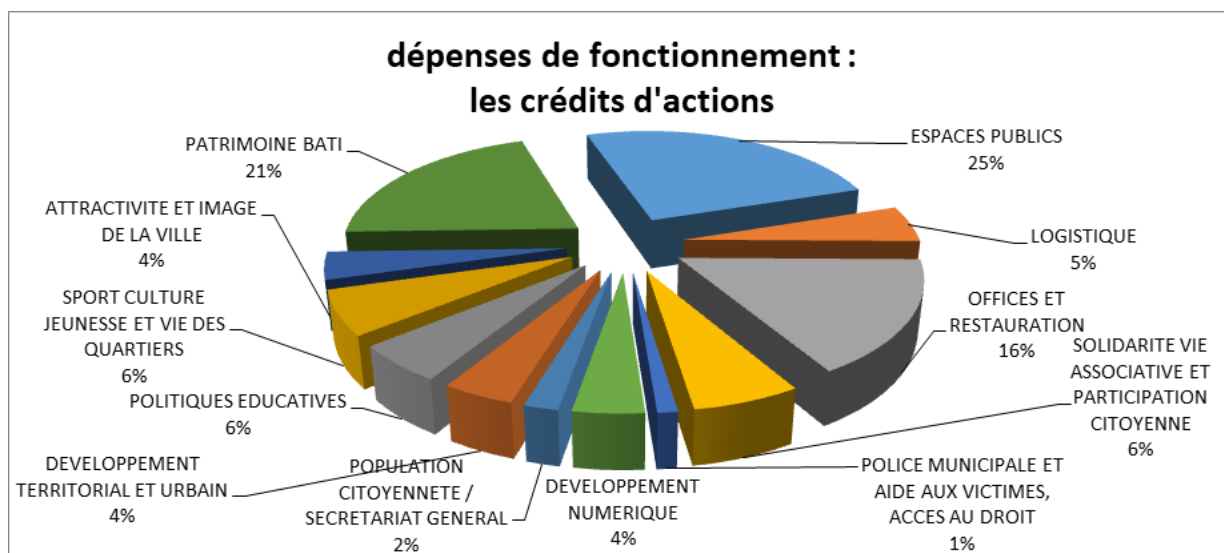
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019			BUDGET 2020		
	BP 2019	budget total	Réalisé y/c rattachements	BP 2020	évolution sur Budget total 2019	
					en volume	en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 203 936,39	30 494 512,39	30 094 286,54	29 913 715,61	-580 796,78	-1,90%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	57 112 900,00	57 112 900,00	55 665 601,43	56 642 400,00	-470 500,00	-0,82%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	56 647,00	56 647,00	0,00	-56 647,00	-100,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 273 508,00	4 194 608,00	4 187 085,06	4 179 406,00	-15 202,00	-0,36%
66 CHARGES FINANCIERES	2 870 000,00	2 870 000,00	2 700 360,34	2 639 818,16	-230 181,84	-8,02%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	372 898,00	349 863,00	184 263,76	277 500,00	-72 363,00	-20,68%
Dépenses réelles de fonctionnement	94 833 242,39	95 078 530,39	92 888 244,13	93 652 839,77	-1 425 690,62	-1,50%
022 DEPENSES IMPREVUES	703 191,88	695 591,88	0,00	1 594 945,00	899 353,12	129,29%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 798 850,00	2 798 850,00	2 192 967,50	2 244 850,00	-554 000,00	-19,79%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 000 000,00	11 043 075,00	0,00	9 569 142,56	-1 473 932,44	-13,35%
TOTAL PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 798 850,00	13 841 925,00	2 192 967,50	11 813 992,56	-2 027 932,44	-14,65%
Total Dépenses	106 335 284,27	109 616 047,27	95 081 211,63	107 061 777,33	-2 554 269,94	-2,33%

La section de fonctionnement par crédits d'action / pôles

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de trois blocs distincts :

- le premier rassemble « les dépenses de ressources humaines » représentant 53,46% des dépenses de fonctionnement,
- viennent ensuite « les crédits d'actions » des directions pour 31,55%,
- puis ensuite les « autres crédits » constitués de l'autofinancement, des charges financières et des provisions à hauteur de 14,99%.

Les principales dépenses d'actions de la Commune Nouvelle (hors masse salariale) se répartissent par grandes politiques publiques comme suit (hors charges de personnel) :



Les CREDITS D’ACTIONS concernent les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les charges à caractère général comptabilisent les achats (principalement les fluides, fournitures diverses et petits équipements), les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes assurances, études ainsi que les rémunérations d’intermédiaires, honoraires, publicité, relations publiques, transports, déplacements, missions, frais postaux et de communication, ...). Ces dépenses représentent 27,94% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 433,34 € par habitant.

Les autres charges de gestion courante permettent de subventionner nos partenaires associatifs ou de comptabiliser les indemnités des élus. Ces dépenses représentent 3,9 %, soit 60,54 € par habitant.

- Politiques éducatives

La répartition des crédits est la suivante (hors masse salariale) :

	BUDGET 2019	BP 2020
ACTIONS TRANSVERSALES	79 893	300 400
DIRECTION DE L INNOVATION EDUCATIVE	153 572	79 900
PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	207 401	205 390
PERISCOLAIRE	217 962	212 827
DIRECTION DU GRAND PROJET EDUCATIF	138 340	132 500
EDUCATION	1 001 969	760 235
TOTAL	1 799 138	1 691 252

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Ville a souhaité soutenir les familles et enfants les plus en difficultés à travers divers dispositifs d’accompagnement.

Ce sont d'abord quatre pôles d'accueil pour les enfants de personnel prioritaires qui ont été mis en œuvre dès le début du confinement, avec un principe de gratuité de la restauration et des temps d'accueil « périscolaires » pendant toute cette période.

Au titre de la continuité éducative des élèves dans le cadre des actions de réussite éducative, une forte mobilisation des équipes municipales a été mise en œuvre pour assurer le déploiement des programmes scolaires à distance, et accompagner ainsi les élèves les plus en difficulté, notamment ceux d'ores et déjà repérés en situation de « décrochage scolaire ».

Des prêts de matériels informatiques pour une centaine de familles ont été par ailleurs effectués.

Les subventions de fonctionnement versées à la Caisse des Ecoles et au GIP Stratégie Action Educative sont maintenues pour 2020 et permettront de poursuivre notamment le programme « alternative suspension », « sentinelle » dans les collèges (lutte contre le harcèlement scolaire) et de mettre en œuvre une nouvelle action « bus des parents » en faveur de l'inclusion numérique.

Dans le cadre des protocoles sanitaires, la Ville a assuré l'entretien strict et quotidien de l'ensemble des sites d'accueil d'enfants, pour un coût supplémentaire de plus de 200 000 euros intégré au budget 2020.

Un dispositif de « vacances apprenantes » et d'« été studieux » est en cours de construction en partenariat avec l'Education nationale, les accueils périscolaires et équipements de quartiers afin d'accompagner la mise à niveau des apprentissages scolaires.

En parallèle, la distribution de cahiers de vacances est envisagée pour chaque élève du territoire en élémentaire, afin d'accompagner ces dispositifs.

Le dispositif d'achats livres aux élèves de grande section de maternelle et de CP est étendu à l'ensemble du territoire, afin de favoriser le maintien d'un lien étroit entre les familles et le milieu éducatif. Le contexte du confinement a redessiné le rôle éducatif des parents et conforté cette action, pour la prochaine rentrée scolaire.

L'offre d'été, périscolaire et séjours, a été adaptée afin de maintenir la possibilité d'organiser, pour les familles, un temps de décompression, indispensable au sortir de la période de confinement.

Par ailleurs, il est proposé à travers la délibération d'adoption des tarifs soumise à la présente séance les orientations suivantes en soutien aux familles :

- un gel de l'ensemble des tarifs appliqués pour l'année scolaire 2020/2021 de l'ensemble des activités municipales,
- une diminution du tarif de restauration scolaire pour les familles les plus modestes sur le territoire historique d'Evry, et un élargissement du bénéfice de la restauration à 1 euro sur le territoire courcouronnais,
- une extension à l'échelle de la commune nouvelle des tarifs des séjours appliqués sur le territoire historique d'Evry, plus avantageux, au bénéfice des familles qui souhaiteront inscrire leurs enfants dès cet été,

- une prise en compte des situations de ressources la plus actualisée possible dans le cas de dégradation forte et récente de ressources, au titre de la campagne de calcul de quotient familial qui sera organisée à la rentrée scolaire 2020.

Au-delà des actions spécifiques liées à la crise, un certain nombre d'actions phares sont prévues pour cette année 2020 conformément aux orientations du projet municipal et à la poursuite de la mise en œuvre de la Commune nouvelle.

La Ville s'engage tout d'abord concrètement en 2020 dans *la démarche de Cité éducative* aux côtés de ses partenaires (Etat, Education Nationale, associations du territoire, GIP, Caisse des Ecoles) qui fixe 3 grands objectifs : conforter l'école, promouvoir la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles. Le projet déposé par la Ville a reçu le label Cité éducative le 5 septembre 2019 du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse et du Ministre de la Ville et du Logement.

Le territoire disposera d'une participation financière de l'Etat de 500 000 euros par an pendant 3 ans (dont 340 000 euros inscrits pour la Ville au BP 2020) pour réaliser les activités déclinées dans son plan d'action de 2020 à 2022. Des actions prioritaires en matière d'inclusion et d'accompagnement numériques auprès des familles et enfants qui en sont le plus éloignés seront mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat.

Ces actions portent notamment sur : l'éducation à la laïcité, les parcours d'excellences culturelles de la crèche au secondaire, le bilinguisme dès la maternelle, la formation des acteurs, la création d'une équipe mobile pluridisciplinaire, la diffusion de la culture scientifique, la liaison renforcée avec les établissements d'enseignement supérieur, le soutien au travail personnel des élèves, les technologies et l'intelligence artificielle, de nouveaux modes de mise en relation avec l'Education Nationale, les entreprises et les acteurs de l'insertion dans la cité éducative.

La mise en œuvre du **partenariat Unesco Ville apprenante** se poursuit en 2020, en parallèle de l'évolution du projet éducatif global à l'échelle de la Commune nouvelle pour 2020/2021.

La contribution au dispositif Prép'avenir, en lien avec l'Université, permettra de nourrir cette démarche et le projet d'ensemble.

La mise à disposition de fournitures scolaires (dispositif « sac écolier ») est bien entendu reconduite en 2020 pour l'ensemble des élèves de la commune nouvelle, de la même façon que la dotation de soutien aux écoles. Les p'tits déj au sein des établissements scolaires sont par ailleurs renforcés en 2020.

Le projet d'extension du groupe scolaire Coquibus sera engagé cette année, alors que dans le même temps, les travaux de réhabilitation de la restauration de l'école Maréchal Leclerc se poursuivent.

Le budget 2020 intègre également le financement de l'école privée Sainte Mathilde, pour les élèves de maternelle et élémentaire évréens qui y suivent leur scolarité.

En complémentarité des actions d'inclusion numérique en faveur des familles, le déploiement de matériels innovants numériques se poursuit dans les écoles du territoire à la rentrée 2020, particulièrement au sein des écoles J. Brél et J. Ferry.

Le soutien et le développement de l'offre d'accueil en matière de petite enfance se poursuit avec l'ouverture de la nouvelle crèche Bras de Fer et la poursuite des études et travaux de construction de la crèche du centre-ville.

L'ouverture de ce nouvel équipement marque à la fois la poursuite des actions en matière éducative sur les deux territoires des communes historiques, et la concrétisation pour certaines d'entre elles d'un service public d'accompagnement éducatif plus fort pour les habitants, à l'échelle de la Commune nouvelle.

Par ailleurs, la Ville souhaite renforcer son accompagnement aux crèches parentales du territoire en difficulté, par l'abondement de subventions exceptionnelles afin de maintenir une offre pour les familles concernées.

Pour ce qui concerne la petite enfance, les règlements intérieurs avaient été harmonisés, et il est par ailleurs prévu de généraliser l'accueil à compter de l'âge de 4 mois dans les structures. Sont proposés également la révision des critères d'admission et le développement des journées pédagogiques.

L'amélioration de l'accueil physique, téléphonique et numérique des familles, avec notamment le développement de démarches en ligne (prise de RV, inscriptions,...) se concrétisera avec le regroupement des services familles à partir de la rentrée en centralité au Clos de la Cathédrale (face à l'Hôtel de Ville), dans la perspective de création d'un Guichet Familles au cours de l'année 2021 visant à simplifier et harmoniser l'ensemble des démarches les concernant à l'échelle de la Commune nouvelle.

- Sport, culture, jeunesse et vie des quartiers

La répartition des crédits est la suivante (hors masse salariale) :

	BUDGET 2019	BP 2020
CULTURE	247 708	137 224
JEUNESSE	193 766	146 950
SPORTS ET LOISIRS	16 400	9 000
SPORTS	1 342 460	1 320 750
VIE LOCALE ET CULTURE	388 126	392 090
DGA JEUNESSE SPORT ET VIE LOCALE	2 188 460	2 006 014

Pour 2020, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- En ce qui concerne **le sport**, le soutien financier de la Ville aux associations sportives est maintenu en 2020. Du fait du confinement, certaines manifestations sportives ont été annulées ou reportées. Le calendrier de ces manifestations sera ajusté d'ici la fin de l'année, afin de permettre la reprise progressive des activités sportives. Le FASEC (Fonds d'Aide aux Sports) sera augmenté afin de soutenir les familles les plus fragilisées. Enfin l'élaboration du schéma directeur des équipements sportifs se poursuit.
- Pour ce qui concerne l'offre d'été dans **les équipements de quartier**, le déconfinement progressif permet de remanier l'offre de service et d'envisager une ouverture en continu

(notamment). L'ASL sera prolongée, et les actions de médiation numérique seront renforcées. L'Ecole des Arts devrait reprendre ses activités d'ici la rentrée scolaire.

- S'agissant de la **jeunesse**, les actions en matière de soutien et d'aide aux projets se poursuivront à travers les équipements et structures existantes sur le territoire. Le soutien à la jeunesse sera renforcé, notamment par le moyen de partenariats externes et le renforcement d'actions d'inclusion numérique.
 - Il envisagé de maintenir et renforcer le Festival Made in EC ;
 - L'ouverture de la Microfolie, dédiée à la culture numérique, est toujours prévue en Juillet (au sein du centre commercial Evry 2).
- Solidarités, vie associative et participation citoyenne

La répartition des crédits est la suivante (hors masse salariale) :

	BUDGET 2019	BP 2020
VIE ASSOCIATIVE PARTICIPATION CITOYENNE	372 680	432 455
CCAS	1 380 131	1 366 631
COHESION SOCIALE	10 500	10 500
SANTE	98 822	110 145
POLITIQUE DE LA VILLE CLSPD	10 050	14 770
DGA SOLIDARITES ET INNOVATION SOCIALE	1 872 183	1 934 501

La plupart des crédits en matière de cohésion sociale relève de la masse salariale puisque la démarche humaine constitue une part essentielle de l'accompagnement des familles.

Le **soutien au CCAS** est maintenu à travers la subvention de fonctionnement versée : les actions portées par le CCAS ont été nombreuses depuis le début de la crise permettant ainsi d'accompagner les familles les plus vulnérables dans ce contexte de crise :

- Dispositif d'aide aux seniors : le portage de repas s'est élargi dans le contexte de confinement par le développement d'un service complémentaire vers les personnes les plus fragiles.
 - Développement d'un dispositif de soutien aux familles les plus fragilisées (sur les deux premières tranches de QF)
 - Soutien complémentaire à l'Epicerie sociale
 - Poursuite de la mise en œuvre des dispositifs d'inclusion numérique (chèques APTIC) et élargissement des publics visés (projet en cours avec GPS)
 - Poursuite des dispositifs d'apprentissage numérique auprès d'enfants du territoire souffrant de handicap
 - Augmentation des aides facultatives et du fonds de solidarité eau
 - Maintien des colis seniors et du banquet
 - Poursuite de l'étude de refonte et d'harmonisation de la tarification des activités sociales/seniors.
- En matière de **vie associative**, il est prévu :

- De maintenir le soutien global apporté aux associations du territoire à travers les subventions versées et les nombreux moyens qui leur sont mis à disposition (les crédits de subventions sont répartis sur plusieurs politiques publiques, en fonction de la finalité de l'association), et de renforcer le rôle de l'espace associatif ouvert dans le quartier du Village. A noter des appels à projets spécifiques « violences faites aux femmes » et un autre sur le thème du développement durable
- De regrouper le forum des associations et la fête des sports pour assurer une meilleure lisibilité pour les habitants des offres proposées sur le territoire.

Conjointement, le Fonds de participation des Conseils de quartier et le FIQ seront maintenus en investissement. Le fonds d'investissement des quartiers et la campagne Budget participatif seront également lancés en 2020.

En parallèle, et conformément aux orientations du projet municipal, une réflexion s'engagera poursuivant l'objectif de revivifier la participation citoyenne et la démocratie locale, au-delà des outils et des approches existantes aujourd'hui.

En particulier, le projet de création d'une Assemblée citoyenne paritaire, ouverte aux habitants de la ville, dès 16 ans et sans conditions de nationalité sera conduit avec les partenaires locaux, afin que l'action publique municipale, sur des sujets majeurs, puisse être davantage co-construite avec ceux qui en bénéficient directement.

Concernant la **santé publique**, les dépenses ont augmenté, en conséquence directe de la crise sanitaire, notamment pour ce qui concerne le fonctionnement du centre municipal de santé.

En matière de développement social local, sera menée une réflexion sur le rôle et les missions des médiateurs et la stratégie de sécurité locale et prévention de la délinquance sera renforcée. La médiation sera par ailleurs installée dans ses nouveaux locaux en centre-ville.

- Population et citoyenneté

La répartition des crédits est la suivante (hors masse salariale) :

	BUDGET 2019	BP 2020
CITOYENNETE	14 180	24 500
JURIDIQUE	443 180	399 500
POPULATION	250 560	193 200
POPULATION CITOYENNETE SECRETARIAT GENERAL	707 920	617 200

Pour 2020, la programmation des actions et événements envisagés en matière de laïcité et d'égalité femmes / hommes a été fortement impactée par la période de confinement et l'annulation des manifestations.

Alors que le déconfinement a d'ores et déjà commencé, les principales orientations retenues sont les suivantes :

La reprise des **actions Laïcité** est envisagée à la rentrée scolaire, avec un projet ENQUETE, principale action envisagée en 2020. La pédagogie de la laïcité et la sensibilisation à la diversité des croyances sont au cœur des priorités municipales. Il s'agit de bénéficier des services de l'association ENQUETE qui réalisera la formation de professionnels socio-éducatifs du territoire, en déployant des outils pédagogiques portant sur la laïcité et le fait religieux à destination des jeunes. Dans une logique de continuité éducative seront concernés non seulement des agents municipaux (secteurs éducation et vie locale / MQ) mais aussi des enseignants du territoire, sur le périmètre « Cités Educatives ». L'année 2020 permettra de déploiement des premiers cycles de formation pour les enseignants comme les agents municipaux (pour lesquels le programme est naturellement différent). Il est par ailleurs d'ores et déjà envisagé une seconde étape de déploiement dès le début de l'année scolaire 2020-2021.

La Ville adhèrera également dès 2020 au réseau des Villes inclusives, afin de bénéficier de partages d'expériences et d'ingénierie déployés sur d'autres territoires en la matière.

En ce qui concerne la **relation à l'usager**, l'accueil de l'Hôtel de Ville sera réaménagé afin d'accueillir le rassemblement des services de l'état civil, obligatoire depuis la suppression des communes déléguées au 1^{er} mars dernier. Sera également intégré un espace numérique, afin de construire une avancée supplémentaire dans le projet d'inclusion numérique au sein des accueils administratifs.

Pour ce qui concerne la **gestion des archives**, essentielle afin de conserver la mémoire d'un territoire, de ses habitants, mais aussi de son administration, il s'agira de réintégrer et consolider la fonction d'archiviste au sein de la collectivité en sortant de la mutualisation avec GPS mais aussi d'engager plus rapidement le projet d'archivage électronique, devenu urgent du fait du rassemblement des deux territoires historiques.

Enfin, le renforcement de la protection des données à caractère personnel (RGPD) poursuivra sa mise en œuvre, afin d'assurer le strict respect des règles en la matière dans la gestion des services municipaux.

- **Police municipale et aide aux victimes / accès au droit**

Les crédits sont les suivants (hors masse salariale) :

	BUDGET 2019	BP 2020
POLICE MUNICIPALE	305 379	361 850

En 2018, une démarche de mutualisation entre Evry et Courcouronnes avait anticipé de quelques mois la création de la Commune Nouvelle. Le service s'est, depuis, renforcé et structuré.

Les actions de protection de la population se renforceront en 2020, en lien avec la Police Nationale, dans l'ensemble des quartiers, afin d'améliorer la sécurité de tous et le mieux vivre ensemble sur notre territoire.

Le budget 2020 est établi, sur la base d'axes essentiels :

- La reprise de la gestion directe de la vidéo-protection (et sortie du dispositif mutualisation GPS au 1^{er} janvier 2020)

- Le lancement d'un audit pour optimiser le système de vidéo-protection
 - L'installation de caméras supplémentaires
 - L'installation du Point d'Accès aux Droits à la mairie annexe du Canal à l'automne prochain et l'augmentation des permanences de nos partenaires
- **Développement numérique**

La répartition des crédits est la suivante (hors masse salariale) :

	BUDGET 2019	BP 2020
SYSTEMES D INFORMATION ET TELECOMUNICATIONS	1 458 442	1 272 141

Axe phare du programme municipal, la transformation numérique innervé l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs municipaux tel qu'illustré ci-dessus.

Il s'agit particulièrement d'adapter nos usages aux mutations profondes de la société et d'accompagner la population qui en est le plus éloignée, pour ne laisser personne de côté. Le développement constitue par ailleurs un levier majeur de transformation et de développement du territoire dans le cadre d'une stratégie partagée avec les principaux acteurs locaux.

La crise sanitaire est venue accélérer ces usages, tant en matière de fonctionnement de l'administration municipale avec le développement induit du télétravail que de relations aux habitants, et a de ce fait mis en exergue la nécessité de renforcer impérativement et rapidement nos dispositifs d'inclusion numérique envers les familles, les enfants, les seniors et plus globalement toute personne qui se sentirait dépassé par ces transformations rapides.

Le développement des démarches en ligne, la simplification et la modernisation des services municipaux, ne peut ainsi se concevoir sans une politique forte d'inclusion numérique menée en complémentarité et tournée à la fois vers les habitants et les agents municipaux. Par ailleurs, le développement de ces nouveaux usages dans nos services publics ne saurait être exclusif de toute relation physique aux usagers.

La Municipalité entend ainsi accompagner fortement cette transformation, dans tous ses aspects, afin de construire un modèle de ville intelligente et résiliente au bénéfice de ses habitants et de son territoire.

Le budget 2020, qui a été ajusté mécaniquement à la baisse du fait de reports de la mise en œuvre de certaines actions liées à la période de confinement intègre ainsi notamment :

- Lancement du portail open data
- Développement des démarches en ligne (prise de RV, familles, autorisations d'urbanisme,...)
- Poursuite du développement de médiation numérique à destination des agents municipaux
- Poursuite de l'harmonisation des logiciels métiers, de l'infrastructure informatique et modernisation du matériel
- Poursuite du déploiement de l'école numérique et expérimentation au sein du périscolaire
- Modernisation de la téléphonie

- Développement de la communication numérique/ Retransmission réseaux des conseils municipaux et poursuite des FB live du Maire
- Développement des concertations numériques
- Développement des partenariats avec les acteurs du territoire, notamment en matière d'éducation, d'inclusion, de santé,...
- Ouverture de la microfolie
- Mise en œuvre d'un espace numérique à l'accueil de l'HDV et développement des accueils numériques dans les équipements de quartiers et espaces jeunesse
- Développement des téléconsultations
- Mise en œuvre du partenariat avec la Région Ile-de-France pour le développement de « Smart services »
- Prise en compte de la dimension numérique dans chaque opération d'investissement pour développer les usages (rénovation ou construction d'équipement, ex : Maison des services publics, Centre social Pyramides,...)
- Développement d'expérimentations diverses avec les acteurs du territoire pour amélioration la gestion des services offerts (gestion des déchets, stationnement,...)
- Soutien aux commerces en matière de transition numérique
- Lancement de la réflexion pour la gestion « intelligente des équipements publics »
- Développement des concertations numériques et de l'open data

- Développement territorial et urbain

La répartition des crédits est la suivante :

	BUDGET 2019	BP 2020
AMENAGEMENT/PATRIMOINE	0	30 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL	234 200	209 450
GUSP	18 000	56 025
HABITAT ET RENOVATION URBAINE	609 984	455 300
URBANISME REGLEMENTAIRE	399 228	541 800
DGA DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET URBAIN	1 261 412	1 292 575

Pour 2020, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- **Développement durable** : La dimension développement durable sera renforcée dans les actions menées en 2020 pour prendre en compte pleinement les enjeux de transition écologique et solidaire fortement portés par notre équipe municipale. Il s'agit de poursuivre la lutte contre les perturbateurs endocriniens, mettre en place le tri sélectif au sein des services municipaux, lancer une étude sur une recyclerie, et enfin renforcer la présence du développement durable dans l'organisation d'événements divers.

Cluster architecture et Soutien Bellastock

- **Aménagement urbain** : en 2020, un accent tout particulier sera mis sur la stratégie d'attractivité de la commune nouvelle, dans toutes ses dimensions – économie, formation, recherche, savoirs et culture, ... - et sur le développement de la centralité. Seront lancées des études sur l'attractivité du centre-ville. Est prévue également cette année la concertation relative au schéma directeur du vélo. Par ailleurs, les OPAH Pyramides et Petit Bourg se poursuivront.
- **Commerces** : poursuite du soutien global au maintien et au développement de commerces de proximité, en lien avec l'intervention de Grand Paris Sud en la matière, particulièrement dans les quartiers bénéficiant de programmes de rénovation urbaine (Canal, Parc aux Lièvres notamment). Il s'agit de mettre en place un observatoire, réaliser des actions d'inclusion numérique, favoriser la création d'entreprises, aider au développement du commerce en ligne, et enfin soutien aux marchés forains,...
- **Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)** : les actions d'animation en la matière au sein des quartiers, en lien avec les bailleurs du territoire, se poursuivent pour améliorer le cadre de vie des habitants. Neuf territoires QPV sont à couvrir au titre de la GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité). Ceci induira des recrutements, et cela devrait permettre de favoriser la mise en place d'une politique en matière de développement durable plus active en direction des habitants.
- En matière **d'habitat privé**, l'année 2020 sera particulièrement marquée par la poursuite de l'accompagnement de la Ville aux copropriétés dégradées du territoire.

- **Urbanisme** : pour l'année 2020, est envisagé le projet de dématérialiser les actes. La démarche s'inscrit dans le contexte de renforcement des services en ligne.
- **Proximité, cadre de vie et entretien du patrimoine**

La répartition des crédits est la suivante :

	BUDGET 2019	BP 2020
BATIMENTS COURCOURONNES	972 058	918 990
ESPACES PUBLICS COURCOURONNES	1 374 475	1 507 727
LOGISTIQUE COURCOURONNES	62 938	58 900
OFFICES ET RESTAURATION	5 956 780	5 138 562
DGST COURCOURONNES	8 366 251	7 624 179
BATIMENTS EVRY	5 341 259	5 548 916
ESPACES PUBLICS EVRY	6 174 154	6 352 760
LOGISTIQUE EVRY	1 568 622	1 591 030
MARCHES PUBLICS	18 000	19 200
DGST EVRY	13 102 035	13 511 906
TOTAL SERVICES TECHNIQUES	21 468 286	21 136 085

30,6% de ces crédits sont consacrés à la gestion du patrimoine bâti municipal. Ceci concerne à la fois des dépenses de fluides (énergie, eau, électricité,...) le nettoyage et l'entretien des bâtiments, les loyers taxes et assurances, les fournitures et petit équipement nécessaire aux interventions techniques dans les bâtiments, ainsi que diverses autres dépenses (mises en conformité d'alarme, contrôle d'extincteurs, etc.).

37,19% de ces crédits sont consacrés aux espaces publics. Ceci concerne l'entretien des voiries, trottoirs et espaces verts, mais aussi du mobilier urbain.

7,8% des crédits sont consacrés à la logistique. Ceci concerne le soutien aux activités de nos partenaires, notamment associatifs.

Enfin, 24,31% des crédits sont consacrés aux offices et à la restauration, en partenariat avec les services de Grand Paris Sud, avec lesquels a été nouée une démarche de mutualisation depuis septembre 2018.

- **Attractivité et image de la Ville**

La répartition des crédits est la suivante :

	BUDGET 2019	BP 2020
COOPERATION DECENTRALISEE	27 401	19 500
COMMUNICATION	624 162	617 600
EVENEMENTIEL ET DYNAMISME DU TERRITOIRE	290 044	136 970
RELATIONS EXTERIEURES	523 705	475 900
Attractivité et Image de la Ville	1 465 312	1 249 970

Parmi les actions phares prévues pour l'année 2020 :

- Démarche d'attractivité et dynamisme du territoire, marketing territorial
- Pour ce qui concerne l'organisation des **événements de la ville**, la crise sanitaire et surtout la longue période de confinement, sont venues bousculer tant le calendrier des manifestations que leur maintien sur l'année 2020.
- En matière de communication, le numérique a connu un essor essentiel. Grand gagnant de la période, il a permis d'introduire des liens là où aucun autre ne pouvait subsister.
- En matière de **coopération décentralisée**, les actions portées par la Commune se poursuivront, en lien avec l'Agglomération Grand Paris Sud.

➤ **Les DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES (chapitre globalisé 012)**

Ce chapitre est constitué de l'ensemble des rémunérations (charges sociales, d'impôts et taxes, et versements assimilés qui s'y rapportent), ainsi que les mises à disposition d'agents dans le cadre de la mutualisation de services communs entre collectivités. Son volume représente environ 53% du budget total de fonctionnement.

L'enveloppe budgétaire 2020 est fixée à 56 642 400 €, en évolution de -0,8% par rapport aux BP cumulés 2019, considérant que l'exécution du budget 2019 en matière RH a été moindre que la prévision.

La prévision de crédits de masse salariale intègre l'application de la refonte du régime indemnitaire tel qu'il a été adopté en fin d'année 2019.

Cela représente un effort de près de 1 ME avec l'intégration du RIFSEEP dans le budget de la ville :

- rattrapage de plus de 500 situations, dont 80% en catégorie C, au travers de la revalorisation du régime indemnitaire mensuel
- mise en œuvre du mécanisme dit de l'expérience professionnelle
- mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel.

Plus largement, la ville entend confirmer ses efforts d'harmonisation et de rationalisation des dépenses de ressources humaines, en limitant leur taux de croissance annuelle à 0,5%.

Au-delà des chantiers évoqués ci-dessus, d'autres dossiers auront à être examinés :

- sur la question des tickets-restaurant, la ville a d'ores et déjà confirmé aux représentants du personnel que le dossier serait inscrit à l'agenda 2020 ;
- il en sera de même du temps de travail, puisque la loi impose désormais que dans l'année qui suit l'installation du conseil municipal la norme en matière de temps de travail et sa déclinaison soit fixée à hauteur de 1.607 heures ; en ce sens, une délibération pourra être présentée au conseil municipal prochainement, ouvrant ainsi un calendrier de travail permettant à chaque direction de redéfinir les parcours de travail de ses secteurs.

Les textes adoptés pendant la période de confinement ouvrent également la possibilité d'attribuer à certaines catégories de personnels particulièrement mobilisés pendant la crise une « prime exceptionnelle », dont les modalités ont été déterminées par un décret du 14 mai.

En lien avec les organisations syndicales, saisies dans le cadre du comité technique, une délibération est donc présentée au conseil municipal pour sa mise en œuvre. Elle est soumise à l'examen de l'assemblée lors de la même séance que ce rapport.

La ville fait le choix de valoriser les catégories d'agents qui ont été soit mobilisées en présentiel pendant la période du 17 mars au 24 mai, soit au titre des dispositifs d'entraide et de solidarité mis en place pendant cette période.

Cela concerne potentiellement 400 agents, avec une prime qui pourra être modulée en fonction de la durée de mobilisation.

Pour l'ensemble des autres agents, la ville confirme l'application en 2020 du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tel qu'il a été défini par délibérations du conseil municipal. Ses critères conduiront à apprécier le travail de chacun sur l'année écoulée, et par conséquent permettront de valoriser l'action des services pendant le confinement (télétravail, par exemple) sans pour autant pénaliser celles et ceux qui, en raison de leurs fonctions ou de leurs contraintes propres, n'ont pas pu être mobilisés pendant la période de confinement.

Les deux dispositifs – prime exceptionnelle et CIA – sont donc cumulés dans le cadre de l'enveloppe financière définie par la ville. Au titre du budget 2020, c'est une enveloppe de l'ordre de 400 à 500 000 euros qui sera consacrée aux deux dispositifs.

Enfin, la ville est convaincue du fait que les conditions de travail des personnels, profondément modifiées avec le confinement et l'état d'urgence, doivent être durablement adaptées au sein de notre collectivité.

Cela concernera plus particulièrement quatre chantiers en 2020-2021 :

- le « bilan du confinement » : pour toutes les catégories d'agents, il sera important de prendre le temps du bilan du « retour d'expérience » ; des initiatives seront prises en ce sens tout au long de la deuxième partie de l'année ;
- l'élargissement du télé-travail : une expérimentation comprenant une vingtaine de conventions a été mise en œuvre en 2019 ; or, ce sont près de 300 agents qui se sont trouvés en situation de travail à distance au cours de ce printemps ; sans maintenir ce très haut niveau de missions télétravaillées, il semble évident que la ville pourra se fixer un objectif beaucoup plus ambitieux autour d'une centaine de missions télétravaillées à l'avenir, pour se rapprocher d'une proportion d'agents en télétravail de 10% des effectifs permanents ;
- le lissage des horaires de pointe et l'encouragement aux nouvelles mobilités : là encore, la crise sanitaire nous conduit à aller plus loin dans cette direction ; le lissage des horaires de pointe, pour lequel la ville est signataire d'une convention-cadre avec l'agglomération, la

- Région et de grandes entreprises, devra être au cœur des réflexions sur les parcours de travail ;
- les conditions de travail, enfin : tant les incidences de la crise que le projet d'implantation de services dans le bâtiment de la CCI doivent fournir l'occasion de redéfinir le cadre de travail de chacun.

➤ **Les AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)**

Deux principaux groupes de dépenses se trouvent dans ce chapitre qui représente 4% du budget, relativement stable par rapport aux crédits inscrits en 2019 (-0,3%) :

- il s'agit des dépenses de contingents et participations obligatoires, mais aussi des subventions allouées aux organismes communaux et aux associations locales, qui sont globalement en augmentation en 2020 pour soutenir le mouvement associatif, notamment pour ce qui concerne les structures les plus en difficultés,
- il s'agit également des indemnités versées aux élus locaux, enveloppe qui diminue fortement en 2020 pour tenir compte de la réduction du nombre d'élus siégeant au Conseil Municipal suite au renouvellement,
- S'ajoute une provision de crédits destinée à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

➤ **Les CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)**

Au titre des charges financières, la ville inscrit des crédits à hauteur de 2.640.000 €, en baisse continue depuis plusieurs exercices, en l'occurrence de plus de 8% entre 2019 et 2020.

Elles représentent 3% des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent aux charges rattachées à la gestion financière de l'encours de la dette à court et long termes, les frais d'immobilisation de la ligne de crédit de trésorerie, ainsi que les intérêts courus et non échus.

Cette diminution s'explique d'une part, par la poursuite d'une gestion active en la matière ayant conduit à des optimisations financières liées à des renégociations d'emprunt, et d'autre part, en raison de la stratégie de maîtrise de l'endettement portée par la Commune nouvelle.

La ligne de trésorerie, variable d'ajustement des décalages de décaissements et encaissements, a été positionnée à 6 M€ et le coût de sa mobilisation intégré aux charges financières.

➤ **Les PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES (chapitre 022)**

Une dotation pour dépenses imprévues est envisagée, à un niveau exceptionnel pour 2020, afin de faire face à l'évolution des besoins de la population en cours d'exercice budgétaire dans ce contexte de crise inédit.

Ainsi, 1 595 000 € sont inscrits au Budget à ce titre.

Cette enveloppe pourra également couvrir d'éventuels frais de contentieux en cours mais également des dépenses non évaluées aujourd'hui qui pourraient être liées à la mise en œuvre progressive de la Commune nouvelle.

Le Budget d'investissement 2020

Placer Evry-Courcouronnes au cœur de la dynamique de développement du Sud Francilien implique de préparer son avenir et d'anticiper ses besoins futurs par une politique d'investissements de développement soutenue.

Dotée d'un patrimoine important, notamment en raison de son passé de ville nouvelle, la commune nouvelle **adapte dès à présent son niveau d'investissement** pour répondre aux enjeux d'entretien et de développement du territoire, en **maîtrisant par ailleurs son endettement et en renforçant son niveau d'épargne**.

Pour 2020, l'équipe municipale entend poser l'acte 2 de la renaissance de la Ville-Capitale, après celui de la création de la Commune nouvelle en 2019. Cette ambition implique :

- tout d'abord de prendre pleinement en compte, les effets de la crise en renforçant le soutien à l'économie, au commerce et à l'emploi local, en complémentarité des actions portées par nos partenaires (notamment la Région IDF, le département, l'Agglomération Grand Paris Sud),
- de préparer la transformation du territoire pour qu'il assume son rôle de moteur dans le développement économique et social francilien,
- tout en améliorant à court terme le cadre de vie et le quotidien des habitants.
- et en faisant de la transition écologique, solidaire et numérique, un axe structurant dans l'ensemble de la stratégie d'investissement.

Cette volonté se traduit très concrètement à travers le niveau d'investissement en forte augmentation dès cette année 2020, portant les dépenses d'équipement à 44 M€ (contre 36M€ inscrits en 2019), dont le financement sera assuré pour 22% par de l'emprunt (15M€), toujours accessible à des conditions financières très favorables, et compatible avec les capacités de remboursement de la Ville.

L'investissement 2020 est particulièrement marqué par les éléments principaux suivants :

- La poursuite des projets de **rénovation urbaine**, en lien avec l'intervention de l'Agglomération Grand Paris Sud, notamment dans les quartiers du Parc aux Lièvres, des Pyramides et du Canal,
- Le **développement du centre-ville**, visant à sa redynamisation et au renforcement de l'attractivité du territoire, notamment dans le cadre du dispositif action cœur de Ville, en lien avec tous les acteurs du territoire concerné,
- Un niveau **d'entretien du patrimoine bâti et des espaces publics** conservé afin de préserver et améliorer le cadre de vie pour les habitants,
- Dans le cadre de la **stratégie financière maîtrisée et responsable**, un financement de ce haut niveau d'investissements par une épargne prévisionnelle maintenue et un emprunt d'environ 15M€.

En 2020, la section d'investissement présente un **budget total de 64 792 000 €, en hausse de 16,9% par rapport aux budgets cumulés 2019**, intégrant les reports 2019 de dépenses et de recettes, de la même façon qu'en 2019.

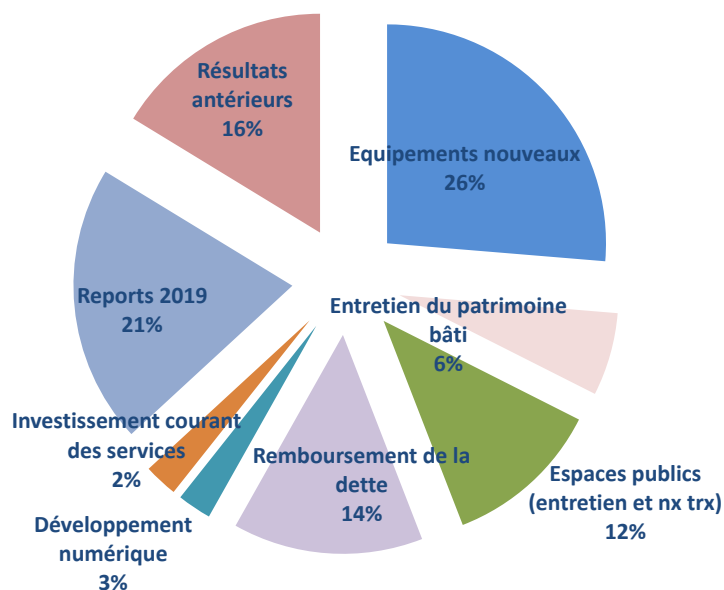
Ceci s'explique par le vote tardif du budget 2020 qui permet de prendre en compte la clôture des comptes 2019.

Les dépenses d'investissement : présentation générale

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET 2020

Les objectifs de la programmation 2020 :

- Accélérer le développement de la ville par la construction de nouveaux équipements plus adaptés aux besoins des habitants : 26% d'équipements nouveaux
- Engager un plan de rénovation ambitieux des équipements et espaces publics existants : 18%
- Intégrer les dimensions de transition écologique dans chaque opération de rénovation lourde ou de construction



Les investissements nouveaux représentent plus de 50 % des dépenses de la section soulignant ainsi la volonté de renforcer le développement et l'attractivité de notre territoire, conformément aux orientations prioritaires du projet municipal.

Présentation par chapitre

Dépenses d'investissement	Budget 2019			BP 2020		
	Budget primitif 2019	Budget total 2019	Réalisé 2019	Budget Primitif 2020	Evolution en volume (par rapport au Budget total 2019)	Evolution en %
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	8 225 883,29	8 225 883,29	8 225 883,29	10 365 664,37	2 139 781,08	26%
020 DEPENSES IMPREVUES	455 591,73	467 844,73	0,00	0,00	-467 844,73	-100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00	1 400,00	46,00	2 800,00	1 400,00	100%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 527 992,00	10 527 992,00	10 446 254,94	8 947 992,00	-1 580 000,00	-15%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	976 140,82	2 216 632,71	1 024 738,57	2 050 106,33	-166 526,38	-8%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	-10 000,00	-100%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 176 614,95	31 217 808,68	18 809 159,47	34 559 432,71	3 341 624,03	11%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 397 741,00	1 811 932,49	1 146 674,41	8 425 899,04	6 613 966,55	365%
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	15 000,00	18 005,00	0,00	18 005,00	0,00	0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	800 000,00	0,00	420 000,00	-380 000,00	-48%
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	35 000,00	150 061,29	128 768,56	2 063,54	-147 997,75	-99%
					0,00	
Total Dépenses	42 811 363,79	55 447 560,19	39 791 525,24	64 791 962,99	9 344 402,80	16,9%

REPARTITION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Des opérations significatives seront portées en 2020, s'agissant de la construction de nouveaux équipements publics comme de travaux lourds de rénovation et d'entretien du bâti et des espaces publics.

Tout d'abord, afin de répondre à la situation difficile que vivent nos commerces de proximité, une opération d'aménagement et de valorisation des placettes commerciales dans 3 quartiers de la ville sera mise en œuvre, afin de soutenir et de favoriser la relance de l'activité, pour un montant de 720 000 euros inscrits au budget 2020.

Il est précisé qu'un fonds résilience de 100M€ mis en place par la Région Ile-de-France en juin 2020, en partenariat avec la Banque des territoires, les départements et agglomérations franciliennes, dont Grand Paris Sud qui y contribue à hauteur de 400 000 euros, viendra financer très rapidement des petites et moyennes entreprises du territoire fortement touchées par la crise, au travers d'avances remboursables à taux 0.

Par ailleurs, le Conseil Départemental de l'Essonne met en place une aide exceptionnelle en faveur des entreprises du territoire ayant pour objet le commerce et l'artisanat (800€ par attributaire en fonction de critères : pertes 30% chiffres d'affaires,...) pour un volume global de soutien de 700 000 euros.

Cette crise conduit également la Ville à accélérer le développement des modes doux de déplacement, en mettant en place des pistes cyclables provisoires sur le territoire (100 000 euros), afin de favoriser le désengorgement des transports. Une concertation plus large pour l'élaboration d'un plan vélo sur la ville est par ailleurs engagée.

Pour ce qui concerne les opérations de transformations du territoire, dans le cadre tout d'abord du renouvellement urbain des quartiers du Parc aux Lièvres et du Bras de Fer, après la livraison en 2019 du nouveau gymnase **François Mauriac** et de la **relocalisation de la crèche du Bras de Fer** en pied d'immeuble du programme de logements Bio Valley, la construction de la **Maison des Services Publics** se poursuivra pour une inscription budgétaire à hauteur de 3,8M€.

Au titre des opérations de renouvellement du quartier du Canal, **la rénovation/extension du Groupe Scolaire Jacques Tati sera engagée en 2020**, inscrite à hauteur de près de 2 500 000€.

Le **centre urbain** sera particulièrement marqué par la poursuite du programme majeur de **redynamisation porté par l'Agglomération Grand Paris Sud**, pour en faire un lieu d'animation commerciale, de nouveaux services et d'espaces d'échanges et de rencontres des habitants du territoire.

L'année 2020 verra notamment le prolongement des **travaux de rénovation des Arènes de l'Agora, de son théâtre, et de réhabilitation de la Place des Terrasses**. Des travaux de rénovation de la **piscine de l'Agora** seront par ailleurs réalisés.

Après l'ouverture d'une Maison de Santé à Courcouronnes en 2018, le projet de création d'un **pôle municipal de santé** en centre-Ville **sera poursuivi en 2020** afin de favoriser le développement de l'offre de soins sur le territoire en réponse aux forts besoins de la population en la matière

La poursuite de la réhabilitation de la restauration de l'école Maréchal Leclerc dans le quartier du Village (3,2M€), la rénovation de l'espace Pierre Nicolas (421 000 euros) viendront également soutenir cette politique d'investissement ambitieuse pour notre territoire.

Afin de renforcer la sécurité des habitants sur certaines zones du territoire, de nouvelles **caméras de vidéo-protection** seront déployées à l'échelle de la Commune nouvelle.

Pour les **investissements courants**, il s'agit de renforcer l'entretien courant des espaces publics et des bâtiments en définissant une programmation précise des interventions en 2020 pour l'ensemble du territoire. Un effort financier conséquent sur ces enveloppes est intégré afin d'accélérer l'intervention sur le patrimoine existant (cf. tableau ci-dessous).

Par ailleurs, les investissements numériques, liés d'une part à l'harmonisation des infrastructures techniques et informatiques (réseaux, logiciels, téléphonie,...), et d'autre part, à la stratégie de développement numérique visant à la modernisation, à la simplification du service public, et à l'inclusion numérique, conduiront à inscrire une enveloppe globale à ce titre de 1,6M€.

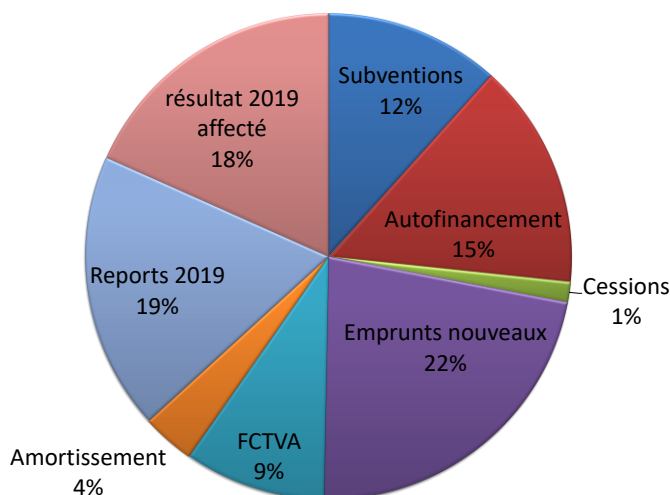
Enfin, 302 000 € sont prévus cette année pour poursuivre le déploiement du numérique à l'école, notamment en direction de deux groupes scolaires : Jules Ferry et Jacques Brel. Le renouvellement d'un certain nombre de matériels informatiques mis à disposition des écoles est également intégré à l'enveloppe 2020.

Principales opérations = 44 M€ de dépenses pour améliorer le quotidien des habitants et transformer notre ville	Dépenses	Recettes
Mesures d'urgence crise sanitaire		
Aménagement de pistes cyclables	100 000 €	
Aménagement des placettes commerciales	720 000 €	
Transformation et création d'équipements municipaux (intégrant transition écologique et numérique)		
Reconstruction du gymnase François Mauriac	930 224€	2 445 355 €
Reconstruction de la Maison des Services Publics	3 800 000 €	3 544 683 €
Rénovation groupe scolaire J. Tati	2 467 158 €	1 836 573 €
Requalification site Lafontaine/Perrault	500 000 €	500 000 €
Réhabilitation restauration Ecole M. Leclerc	3 279 962 €	1 150 000 €
Relocalisation de la Crèche collective du Bras de fer	1 808 008 €	1 472 555 €
Rénovation espace P. Nicolas	421 247 €	
Equipeement public Bois Sauvage	300 000 €	150 000 €
Rénovation élémentaire J. Verne (isolations extérieures)	840 000 €	315 000 €
Création du centre social Pyramides/Bois Guillaume	800 000 €	800 000 €
Réhabilitation du LCR Dragon	600 000 €	
Rénovation/extension groupe scolaire Coquibus	500 000 €	
Transfert crèche Agora	628 813 €	500 000€
Microfolies	305 000 €	135 732 €
Création d'un pôle de santé en centre-Ville	217 615 €	100 000 €

Principales opérations = 44 M€ de dépenses pour améliorer le quotidien des habitants et transformer notre ville	Dépenses	Recettes
Aménagement HDV	600 000 €	
Travaux d'amélioration du centre de santé des Epinettes	220 000 €	
Acquisition Cluster Sainte Geneviève	875 000 €	
Etudes et travaux Cluster Architecture	200 000 €	
Rénovation des équipements municipaux		
Investissement courant bâtiments	4 787 380 €	
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	600 000 €	
Sécurisation des écoles PPMS	485 654 €	
Entretien et rénovation des voiries et espaces publics	400 000 €	
Rue Fragonard	960 189€	
Rue du Grippet	1 464 989 €	417 278 €
Voiries « villas bocages »	400 000 €	
Voiries Courcouronnes centre	400 000 €	
Voiries Courcouronnes centre	400 000 €	
Programme tapis routiers	4 000 000 €	
Accessibilité des voies communales	400 000 €	
Programme de rénovation des ouvrages d'art	600 000 €	
Réhabilitation du site Chantecler	430 560 €	
Evolution du stationnement	240 000 €	
Investissement courant espaces publics	3 500 000 €	
Fonds d'investissement des quartiers	80 000 €	

Principales opérations = 44 M€ de dépenses pour améliorer le quotidien des habitants et transformer notre ville	Dépenses	Recettes
Développement urbain dont :	902 300 €	700 000 €
Etudes générales projet urbain	187 000 €	
PLU	53 000 €	
Action cœur de ville	73 000 €	
Préemptions		
Cession Bois Briard à GPS		400 000 €
Rachat de lots copropriétés	300 000 €	260 000 €
Urbanisme tactique	100 000 €	
Etudes commerces	35 000 €	
Etude recyclerie	15 000 €	
Développement numérique dont :	1 624 981 €	
Education numérique (déploiement et renouvellement de matériels)	302 597 €	
Modernisation des infrastructures informatiques et de la téléphonie	400 000 €	
Développement des démarches en ligne, de la dématérialisation interne et harmonisation des logiciels	306 000 €	
Inclusion numérique (déploiement de matériels)	104 000 €	
Modernisation et sécurisation des usages collaboratifs numériques internes	400 000 €	
Extension dispositif de caméras de Vidéo protection	300 000 €	

Les recettes d'investissement du BP 2020



Les investissements sont financés majoritairement par des subventions (31% reports compris), des emprunts nouveaux (22%), et par autofinancement (15%). **La programmation Pluriannuelle des Investissements optimise tous ces financements extérieurs**, qu'ils proviennent du Département, de la Région ou bien encore de l'Agglomération. Bien souvent, le reste-à-charge financier pour la ville s'établit à 20% du coût d'une opération d'investissement, ce qui représente une part faible.

La Ville projette en la matière un niveau de subventionnement de ses investissements relativement important, similaire à celui de 2019 (18 millions environ dont 10 millions de reports), condition de la réalisation du programme d'investissement ambitieux pour le territoire.

Elle y est pour cela aidée par les mécanismes incitatifs mis en œuvre par le Gouvernement :

- La dotation de soutien à l'investissement local, reconduite dans cadre de la loi de Finances 2020 et augmentée d'un milliards en soutien aux collectivités dans le cadre la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020,
- La reconduction de la Dotation Politique de la Ville à niveau constant pour 2020,
- Le FCTVA qui élargit son assiette depuis 2017, permettant ainsi d'inclure les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie
- Les fonds de concours en provenance de la CA Grand Paris Sud.

S'agissant du niveau d'endettement, conformément aux orientations stratégiques budgétaires, l'objectif est de maîtriser son évolution, tout en profitant des conditions financières très favorables. Le cout des nouveaux emprunts est en réalité quasi nul depuis quelques années..

Cet objectif trouvera une traduction très concrète à travers le budget 2020 pour lequel il est proposé d'augmenter l'encours global de la dette de la Commune nouvelle de 6M€, en parallèle du rehaussement du niveau d'autofinancement prévisionnel.

Répartition par chapitre

Recettes d'investissement	Budget 2019			BP 2020		
	Budget primitif 2019	Budget total 2019	Réalisé 2019	Budget Primitif 2020	Evolution en volume (par rapport au Budget)	Evolution en %
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 000 000,00	11 043 075,00	0,00	9 569 142,56	-1 473 932,44	-13%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 665 000,00	1 665 000,00	0,00	874 470,00	-790 530,00	-47%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 798 850,00	2 798 850,00	2 192 967,50	2 244 850,00	-554 000,00	-20%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 508 851,66	13 610 351,66	11 739 319,98	18 725 558,06	5 115 206,40	38%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 286 630,50	18 333 853,59	7 760 530,27	18 137 382,09	-196 471,50	-1%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 500 000,00	7 629 600,00	7 500 000,00	15 129 600,00	7 500 000,00	98%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	15 929,94	23 502,87	4 600,53	-11 329,41	-71%
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	35 000,00	350 900,00	209 540,25	106 359,75	-244 540,25	-70%
Total Recettes	40 794 332,16	55 447 560,19	29 425 860,87	64 791 962,99	9 344 402,80	16,9%

➤ L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement est constitué :

- de la dotation aux amortissements (042)
- à laquelle s'ajoute le virement à la section d'investissement (DF 023 – RI 021)

Le montant de **la dotation aux amortissements** est ajusté à la hauteur de 2 244 000 €. Il est rendu nécessaire afin de procéder à l'amortissement comptable des biens et frais d'études sur l'exercice 2020.

Cette dépense obligatoire correspond, comme l'autofinancement, à un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, destiné à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

Le transfert du patrimoine des deux communes historiques donnera lieu à certaines opérations d'ajustements qui, pour partie, feront l'objet de délibérations du Conseil Municipal.

Pour ce qui concerne **le virement à la section d'investissement**, il s'agit de la capacité de la ville à améliorer son autofinancement en dégageant un niveau d'épargne de gestion. L'enjeu est de permettre le financement du programme d'investissement pluriannuel, notamment par le remboursement de la dette.

L'autofinancement est positionné à 8 000 000 €, niveau rendu possible par le résultat antérieur affecté (dont le solde est positionné à hauteur de 2 788 690,67 € en section de fonctionnement).

L'épargne nette s'établit comme suit :

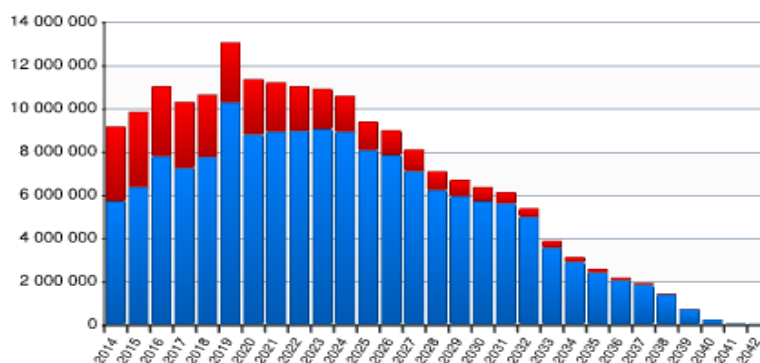
- Les ressources (prélèvement sur la section de fonctionnement y compris l'effet résultat antérieur):
 - virement de la section de fonctionnement : 9 570 000 €
 - amortissements : 2 244 000 €.
 - La charge du capital de la dette :
 - chapitre 16 (hors provision pour désendettement) : 8 947 000 €
- soit : +2 867 000 €

L'état de la dette

La dette d'Evry-Courcouronnes d'un montant de 110M€ au 1^{er} janvier 2020, se présente avec des caractéristiques saines :

- un taux moyen de 2.39 %
- 58,5% d'emprunts à taux fixe
- 85,65% de la dette classée 1A selon l'échelle de Gissler.

Le profil d'extinction de la dette s'établit comme suit :



Ce profil montre une capacité d'endettement mesurée jusqu'en 2024, avec un pic de remboursement sur l'année 2020. Ce pic correspond au remboursement d'un emprunt in fine, contractualisé en vue d'une opération immobilière qui, finalement, ne s'est pas réalisée.

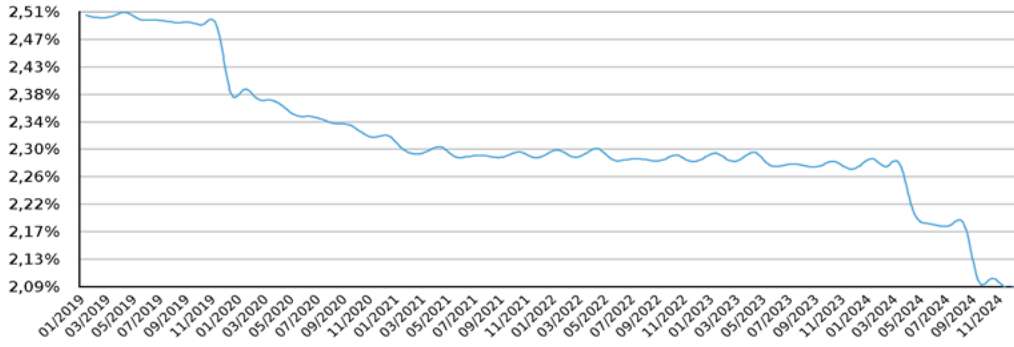
Concernant l'endettement de l'exercice 2020, pour le financement du programme d'investissement, il est prévu à hauteur de 15 000 000 € tandis que le remboursement du capital est prévu à hauteur de 8 947 000 €.

➤ Analyse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
110 760 933.25 €	2,39 %	13 ans et 7 mois	7 ans et 2 mois	86

Synthèse au 15/03/2019

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



© Finance Active

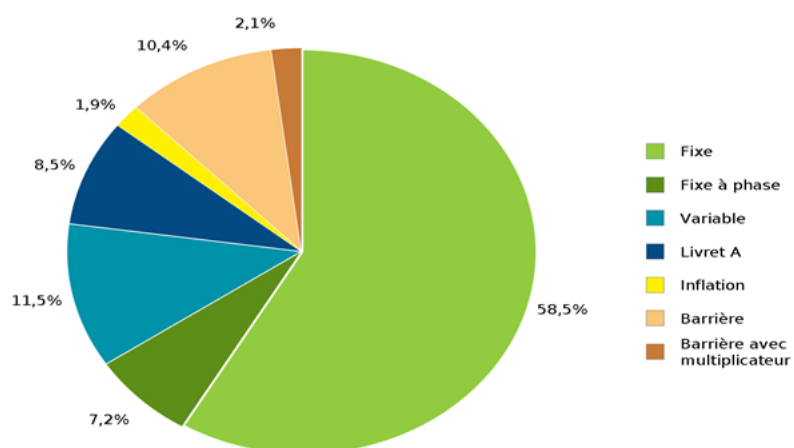
Dette par nature

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
110 760 933.25 €	2,39 %	13 ans et 7 mois	7 ans et 2 mois	86

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	64 806 113.97 €	58,51 %	2,62 %
Fixe à phase	7 921 449.41 €	7,15 %	0,48 %
Variable	12 759 218.76 €	11,52 %	0,71 %
Livret A	9 383 145.22 €	8,47 %	1,60 %
Inflation	2 063 702.64 €	1,86 %	3,93 %
Barrière	11 546 030.18 €	10,42 %	4,32 %
Barrière avec multiplicateur	2 281 273.07 €	2,06 %	3,99 %
Ensemble des risques	110 760 933.25 €	100,00 %	2,39 %

© Finance Active

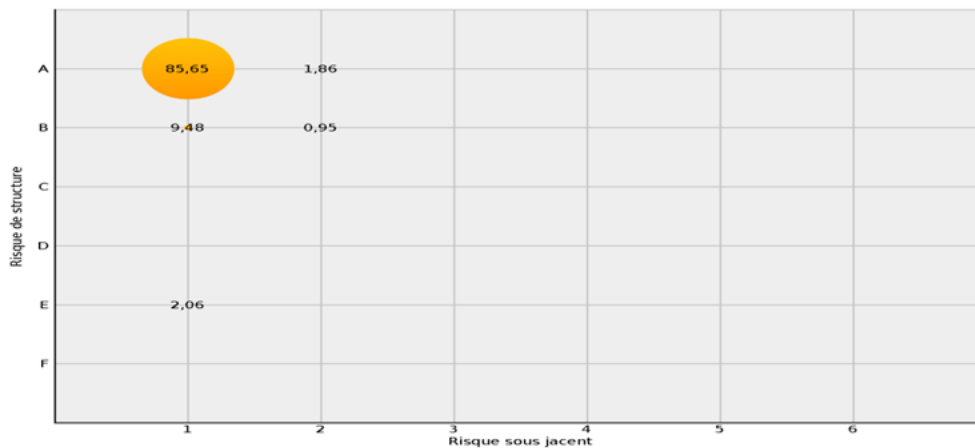


Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

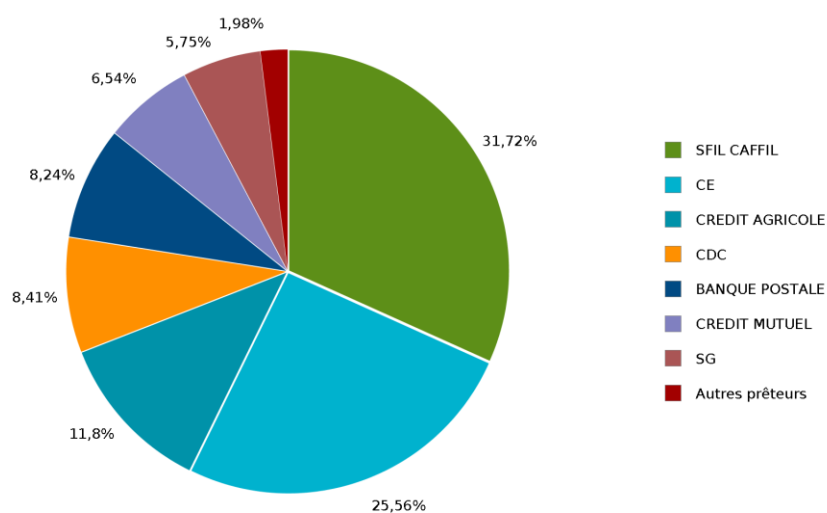
Taille de la bulle = % du CRD

Risque élevé



Dettes par prêteurs

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	33 090 523.40 €	29,88 %	
CAISSE D'EPARGNE	24 959 788.58 €	22,53 %	
BANQUE POSTALE	16 152 528.82 €	14,58 %	
CREDIT AGRICOLE	12 480 527.28 €	11,27 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 868 041.92 €	8,01 %	
CREDIT MUTUEL	6 957 042.21 €	6,28 %	
SOCIETE GENERALE	6 200 931.74 €	5,60 %	0.00 €
Autres prêteurs	2 051 549.30 €	1,85 %	
Ensemble des prêteurs	110 760 933.25 €	100,00 %	-



Dettes par année

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	109 500 630 €	99 235 039 €	90 553 683 €	81 981 156 €	73 360 308 €	35 964 331 €
Capital payé sur la période	8 415 939 €	10 559 078 €	8 527 406 €	8 573 142 €	8 666 230 €	5 794 317 €
Intérêts payés sur la période	* 2 806 032 €	* 2 560 427 €	* 2 338 222 €	* 2 147 785 €	* 1 953 972 €	* 1 003 350 €
Taux moyen sur la période	2,49 %	2,50 %	2,51 %	2,54 %	2,58 %	2,69 %